

Octobre 2013



Le gîte des Rimets est à nouveau ouvert. Bienvenue à Pierre Jeanselme, nouveau propriétaire !

<http://www.gite-rimets.fr/fr/>

Sommaire

- ▶ **Echos du Conseil municipal**
Séances du 13/09 et du 18/10
- ▶ **Education : rythmes scolaires et refondation de l'école**
- ▶ **Elections mode d'emploi**
- ▶ **Recette : faire sa choucroute**
- ▶ **Sécurité dans les bâtiments publics**
- ▶ **Vie des projets : chaufferie bois, réseaux humides de la Lauze, bâtiment d'accueil du Col...**



Bulletin mensuel

La vie de la commune,

c'est aussi sur

<http://rencurel.sud-gresivaudan.org/>

L'air du temps

N° special été

Merci à tous ceux qui ont participé au jeu de l'été (difficile dit-on...)!

Le palmarès sera publié dans le n° de novembre de *L'Air du Temps* et la remise des prix aura lieu à la mi-décembre, au Col de Romeyère.

Cérémonie du 11 novembre

Le maire donne rendez-vous à tous les habitants à 11h devant la mairie, pour se rendre ensemble au monument aux morts.

L'air du temps

n°125

Edito

Les médias se sont largement fait l'écho des difficultés que rencontrent certaines communes par rapport à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et de l'insatisfaction de parents. On oublie généralement de rappeler que ce changement doit contribuer à la refondation de l'école, ce qui, n'est pas une mince affaire.

A Rencurel, un groupe d'habitants (parents, professionnels, bénévoles d'associations, élus...) s'est emparé de la question avec enthousiasme avec la conviction que c'est d'abord en impliquant les enfants dans la vie de la commune qu'on les aidera à mieux réussir (voir p.4 et 5).

Le projet qui a été soumis au Conseil municipal du 18 octobre demande à être affiné. Il requiert aussi la participation de tous. Changer, refonder l'école, ne pourra se faire que si la société dans son ensemble se sent responsable des apprentissages des enfants en partenariat avec l'école.

Cela suppose de changer des habitudes, de changer le regard qu'on porte sur les autres et sur soi-même, de bousculer des idées reçues, d'apprendre à travailler ensemble. L'avenir des enfants de la commune vaut bien qu'on s'attelle à la tâche, non ?

Le 5 novembre nous aurons l'occasion d'avancer un peu plus sur cette voie et chacun est invité à venir s'informer et échanger avant de, peut-être, y aller !

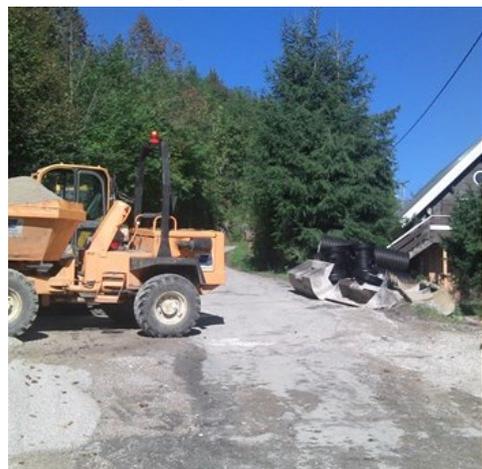
Didier Lattard, maire,
Michel Eymard, 1^{er} adjoint

Réseau d'eau et d'assainissement de la Lauze

Les lauzes de la Lauze n'ont pas résisté bien longtemps, les réseaux sont complètement installés sous la chaussée et un premier test d'étanchéité et de compactable a été fait.

Objectif : réaliser les enrobés au plus vite... Ceci sera possible une fois les eaux pluviales entièrement collectées sur la partie haute et la route scarifiée, nivelée, profilée et compactée.

Les branchements privés se poursuivent sur la partie basse et l'installation du collecteur principal a commencé dans les terrains en aval des maisons pour la partie haute.



Echos du Conseil municipal

Séance du 13 septembre et du 18 octobre 2013

➡ PARKING DE L'ENS DES RIMETS

Le 1^{er} Plan de Préservation et d'Interprétation (PPI) de l'Espace Naturel Sensible de la vallée fossile des Rimets touche à sa fin. Son évaluation, confiée à *Latitude*, bureau d'études spécialisé dans tout ce qui touche à l'environnement, est en cours (cf. *L'air du temps* n°123 de juillet 2013).

La réalisation du parking, prévue dans les actions de ce 1^{er} PPI, n'a pas pu être menée à son terme en raison de la longueur de procédures administratives préalables à l'acquisition de la parcelle sur laquelle il doit être implanté.



Une 1^{ère} tranche de travaux, d'un montant de 3 967,80 € HT (subventionnée à 95,8% par le Conseil général) a néanmoins pu être approuvée par le Conseil municipal. Elle pourra être réalisée avant la fin de l'année, si la météo veut bien être favorable. Elle porte sur l'enfouissement de la ligne téléphonique sur toute la longueur du parking et sur la création de quelques places de stationnement en partie haute (à proximité du départ du parcours « Mémoire de roche »).

ETPE réalisera les travaux de terrassement et Orange procédera à la pose du câble souterrain.

La poursuite de l'aménagement du parking sera inscrite dans le prochain PPI.

Outre des places supplémentaires pour des véhicules particuliers, il comprendra une plate forme de retournement et de stationnement pour 1 ou 2 autocars.

➡ BÂTIMENT D'ACCUEIL DU COL DE ROMEYÈRE

Pour la 2^{ème} et dernière tranche de travaux de réaménagement du bâtiment d'accueil du Col de Romeyère, la consultation des entreprises était organisée en 8 lots.

Les critères de sélection étaient :

- Références et expérience : 40%
- Méthodologie : 30%
- Prix : 30%

Le tableau ci-après donne, pour chacun des lots (sauf pour le lot n°7), les entreprises les mieux disantes re-

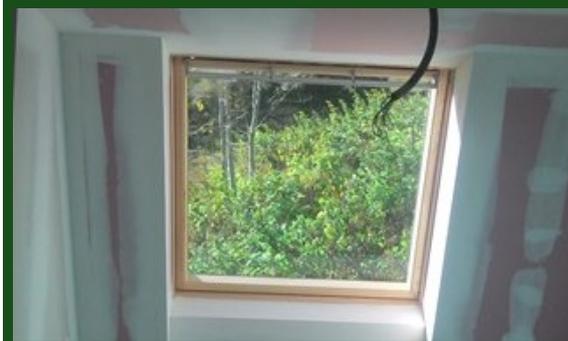
nues par le Conseil Municipal (séance du 13 septembre 2013), le montant HT des travaux et de l'estimation de l'architecte.

On y trouve également le montant des honoraires de l'architecte, et des 2 missions réglementaires et obligatoires pour ce type de projet : le bureau de contrôle (conformité des aménagements et des matériaux avec la réglementation) et la coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé).

n°	Lot	Entreprise retenue	Montant HT	Estimation
1	Maçonnerie	Jean Glénat	3 329,35 €	4 020,07 €
2	Cloisons, doublages	Cogne-Marion	9 413,03 €	14 849,15 €
3	Menuiseries intérieures	Jannon	2 928,00 €	5 009,80 €
4	Carrelages	L'art du carrelage	5 732,16 €	6 982,08 €
5	Peintures	Pitou	5 146,90 €	5 662,39 €
6	Electricité	SNEF	10 195,79 €	11 113,69 €
7	Plomberie, sanitaire, ventilation		Non connu	1 800,00 €
8	Couverture	Charpentiers du Grésivaudan	10 991,77 €	10 506,64 €
	Total travaux bâtiment		47 737,00 €	59 943,82 €
	Bureau de contrôle	SOCOTEC	2 500,00 €	
	Coordonnateur SPS	Y. Charrier	1 625,00 €	
	Honoraires architecte	J.J. Aufauvre	3 429,78 €	
	Assainissement	Toutenvert	22 320,00 €	
	Total général		77 611,78 €	

Les travaux ont démarré le 8 octobre. 3 semaines plus tard, le chantier a bien avancé :

- ce qui devait être démonté au 1^{er} étage l'a été,
- les cloisons et les plafonds sont posés, les joints sont faits
- les gaines électriques sont en place,
- les fenêtres de toit sont posées,
- l'isolation des passes de toit est terminée
- les travaux pour l'assainissement des eaux usées sont terminés.



Echos du Conseil municipal

Séances du 13 septembre et du 18 octobre 2013

CHAUFFERIE AU BOIS DU COL DE ROMEYÈRE

La commune a contracté 2 emprunts auprès de la Caisse d'Epargne pour financer les travaux de la chaufferie du Col de Romeyère.

Un emprunt de 280 000 € sur une durée 20 ans, à un taux de 4,57%, correspondant à la part d'auto investissement de la commune dans ce projet.

Et un emprunt de 120 000 € sur 2 ans maximum, à un taux de 2,95%, correspondant au montant des subventions attendues et qui sera remboursé au fur et à mesure du versement de celles-ci.

Rappelons de la chaufferie est gérée via un budget annexe de la commune et que le service proposé doit s'équilibrer en dépenses et recettes. La vente de chaleur doit couvrir les frais de fonctionnement mais également l'investissement réalisé.

La construction du bâtiment accueillant le silo et le local chaufferie a bien avancé.



L'étanchéité des murs enterrés, la pose des réseaux de chaleur et des autres réseaux (l'électricité pour le fonctionnement des pompes, de la vis d'alimentation en bois déchiqueté, de la régulation, de l'éclairage ... , le téléphone pour un futur report d'alarme, l'eau pour le remplissage du circuit et le nettoyage, les eaux usées) est en cours ; une fois ces étapes passées, il sera possible de réaliser la dalle de sol du local chaufferie, les dalles de toiture, et enterrer la cuve à fioul au nord du bâtiment.

ECLAIRAGE PUBLIC

La réglementation impose aux collectivités de remplacer les éclairages à base de ballons fluorescents, qui sont énergivores et surtout contiennent du mercure.

A Rencurel, il reste quelques candélabres de ce type à la Lauze et au Col.

Ce projet est conduit au niveau de la communauté de communes et le SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère) a proposé une convention pour réaliser le changement des lampes.



Les lampes des lampadaires installés lors des travaux de la traversée du village correspondent, elles, aux nouvelles normes.

La participation financière de la commune s'élève à environ 25% du montant TTC des travaux.

CONTRAT DE RIVIÈRE ET ENTRÉE DE LA BALME

Le 19 avril dernier, a été signé le Contrat de rivière « Vercors eau pure II ».

Le contrat de rivière constitue un engagement "moral", technique et financier entre maîtres d'ouvrage locaux (communes, communautés de communes, associations de pêche, associations d'agriculteurs...) et partenaires financiers (Europe, Etat, Agence de l'eau, Région, Département...) sur un programme d'actions concertées pour la réhabilitation et la valorisation des milieux aquatiques.

3 actions inscrites à ce contrat de rivière concernent le territoire de la commune :

- réalisation d'une station d'épuration des eaux usées à La Balme
- travaux au niveau de la confluence de la Doulouche avec la Bourne et sur les berges de la Doulouche entre cette confluence et l'amont de la maison de la géologie
- réouverture de cheminements de part et d'autre de la Bourne entre La Balme et la Valette.

Cette dernière action est portée par l'AAPPMA la Boulouvenne, la deuxième par la CCBI et la première par la commune.



Les deux premières actions touchent au même secteur de La Balme : de l'entrée du bourg en venant de Pont-en-Royans jusqu'à l'aire de jeux, en passant par La Scie. Elles touchent également au secteur qui devra être réaménagé si le projet de Maison de la géologie se réalise.

Pour que les actions soient cohérentes les unes avec les autres, la commune et la Communauté de communes ont décidé de constituer un groupement de commande pour le choix d'un bureau d'étude qui sera chargé des premières études (diagnostic et avant-projet sommaire). Les 2 collectivités auront le même bureau d'études mais chacune passera avec lui le marché qui la concerne. Le choix de ce bureau d'étude interviendra avant la fin de l'année.

Education

Rythmes scolaires et refondation de l'école

Le 9 septembre, à l'invitation de la commune, parents, enseignants et partenaires étaient invités à poursuivre la réflexion entamée le 12 février dernier concernant la réforme des rythmes scolaires (*L'Air du Temps* n°118 de février 2013). Car, même si les nouveaux horaires scolaires ne seront mis en place qu'à la rentrée 2014, nous devons transmettre notre proposition à la Directrice académique avant le 30 novembre, après avis du Conseil d'école et de l'inspectrice de la circonscription de St Marcellin.

Le 18 octobre, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur de la finalisation de la réflexion sur la base des orientations retenues le 9 septembre.

LES OBJECTIFS

Le 9 septembre, la réflexion s'est élargie à la nécessaire refondation de l'école (loi du 9 juillet 2013), la réforme des rythmes scolaires n'étant qu'un outil parmi d'autres pour favoriser la réussite de tous les enfants.

Les participants s'accordent majoritairement à penser que, pour mieux réussir, les enfants doivent être davantage impliqués dans leurs apprentissages.

LES RÉPONSES

Les activités périscolaires devront donc permettre de donner du sens aux apprentissages, par le biais :

- d'une implication des enfants dans des projets « citoyens »
- d'une ouverture sur les autres et sur le monde
- d'une ouverture culturelle

De manière générale, les activités proposées ne devront pas induire une simple consommation par les enfants et ne devront pas être d'un coût prohibitif pour la collectivité.

Un temps pourra être consacré au travail demandé par les enseignants (leçons).

Puisqu'elles doivent permettre de favoriser la réussite de tous, les activités proposées sur le temps scolaire libéré seront gratuites pour les familles.

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES : L'AFFAIRE DE TOUS !

Puisque la réforme des rythmes scolaires doit contribuer à la réussite de tous les élèves il faut profiter de sa mise en place pour réfléchir à la manière dont se construisent les apprentissages.

Chaque écolier arrive à l'école avec les expériences de ses quelques années de vie et ces expériences diffèrent grandement d'un écolier à l'autre. C'est même ce qui fait que les enfants sont si inégaux devant l'école.

Si l'on veut favoriser la réussite de tous, il faut comprendre ce qui fait problème : qu'est-ce qui, dans l'expérience

de certains favorise les apprentissages ? Pour les autres, comment faire en sorte que leur expérience leur permette de construire ces apprentissages ?



La réforme des rythmes scolaires est, pour la société dans son ensemble (enfants, parents, grands-parents, professionnels de l'éducation, monde du travail, services pu-

blics...), une chance à saisir pour se réapproprier ces questions éducatives et leur chercher des réponses à travers des activités périscolaires partagées.

Il est proposé :

- de faire appel aux associations et aux habitants qui souhaiteraient s'impliquer, le temps de la conduite d'un projet et sur la base d'un engagement précis
- de permettre aux employés municipaux d'ajouter une dimension éducative à leur tâche lorsque les conditions sont réunies sur le plan de la sécurité.

Mais il faut se garder à la fois de l'angélisme et de l'amateurisme.

Pour que ces activités concourent véritablement à la construction des apprentissages, il s'agit bien, dans tous les cas, de conduire une action qui corresponde à un besoin et de réfléchir sur ou à partir de cette action pour en laisser des traces communicables.

L'encadrement des groupes serait assuré par deux personnes aux compétences complémentaires (techniques et pédagogiques) qui s'enrichissent mutuellement.

2 employées communales (Gwladys Horem, ATSEM et Anita Ollivero, responsable du restaurant scolaire du village) participeront à l'encadrement. Pour certaines activités, il sera également fait appel à d'autres intervenants qualifiés.

QUELS PROJETS CITOYENS ?

Un exemple : réaliser des reportages sur des travaux d'intérêt collectif qui se déroulent sur la commune avec pour mission de rendre compte aux habitants de la commune.

En comprendre les objectifs, en suivre le déroulement, dialoguer avec les entrepreneurs, rédiger des articles pour le bulletin communal, réaliser des expositions... On cite les travaux liés au réseau d'eau et d'assainissement (liaison avec les questions de santé publique, de protection de l'environnement, d'obligations d'une commune ; mais aussi questions techniques sur le

Education

Rythmes scolaires et refondation de l'école

chantier lui-même, les différents corps de métiers, les matériels, les matériaux, les techniques mises en œuvre...).

Autre exemple : participer à des petits travaux d'entretien en partenariat avec les services techniques municipaux ou intercommunaux (entretien des massifs de fleurs...).

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES : À QUEL MOMENT ?

Prolonger l'interclasse de midi est sans doute la solution la plus favorable au respect des rythmes chrono biologiques. Mais mobiliser des interven-

nants tous les jours sur cette plage horaire semble difficile.

Par ailleurs, compte-tenu des contenus envisagés, la possibilité de disposer, un jour par semaine, d'un temps plus long (1h30 au lieu de 45mn), permettant le déplacement de groupes d'enfants et/ou l'organisation d'activités communes aux enfants des 2 écoles paraît souhaitable.

Les activités périscolaires pourraient donc se situer :

Lundi et mardi : de 13h15 à 14h

Vendredi : de 15h à 16h30

Les horaires scolaires envisagés seraient les suivants (accueil inclus) :

Ecole	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
La Balme	8h50 - 11h55 14h - 16h30	8h50 - 11h55 14h - 16h30	8h50 - 12h	8h50 - 11h55 13h15 - 16h30	8h50 - 11h55 13h15 - 15h
Le village	8h50 - 12h 14h - 16h25	8h50 - 12h 14h - 16h25	8h50 - 12h	8h50 - 12h 13h20 - 16h25	8h50 - 12h 13h20 - 15h

ET MAINTENANT ?

L'année scolaire en cours serait mise à profit pour :

- Approfondir la réflexion avec tous les partenaires,
- Chiffrer le projet,
- S'essayer à conduire un (ou des) projet(s) dans les conditions d'encadrement évoquées plus haut,
- Se donner des indicateurs de réussite du projet,
- S'organiser, répartir les responsabilités.



Parents, grands-parents, enseignants, élus, employés communaux, responsables et membres d'associations sont invités à venir discuter de ces orientations :

mardi 5 novembre à 20h en mairie

C'est lors de cette réunion que seront arrêtées définitivement les propositions qui seront soumises au Conseil d'école.

C'est à savoir !

ELECTIONS

Au niveau de la commune, la commission "Révision des listes électorales" est chargée de la mise à jour des listes électorales.

Les membres de la commission sont :

- le maire, en qualité de président,
- Monique Eymard en qualité de "déléguée de l'administration" (Préfecture)
- Edith Faure en qualité de "déléguée du tribunal de grande instance".

La commission administrative se réunit à compter du 1er septembre (prochaine réunion, le 15 novembre).

- Elle procède aux inscriptions correspondant aux demandes parvenues jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre inclus.
- Elle effectue la radiation des personnes décédées, celles dont la radiation a été ordonnée par l'autorité compétente, celles qui ont perdu les qualités requises par la loi et les électeurs qu'elle reconnaît avoir été indûment inscrits quoique leur inscription n'ait point été attaquée.

Lorsqu'une radiation est effectuée pour d'autres causes que le décès ou l'inscription dans un autre bureau de vote, cette décision est notifiée dans les deux jours à l'intéressé par écrit et à domicile par les soins de l'administration municipale.

Pour être inscrit sur la liste électorale, deux conditions cumulatives sont nécessaires :

- avoir la qualité d'électeur, c'est-à-dire être majeur, de nationalité française et jouir de ses droits civiques et politiques.
- il faut également avoir une attache avec la commune, c'est-à-dire soit y être domicilié, soit y résider depuis six mois au moins de façon continue et effective, soit y payer depuis cinq ans au moins la taxe foncière, la taxe d'habitation ou la taxe professionnelle.



Elections en 2014 :

- Elections municipales : 23 et 30 mars
- Elections européennes : 25 mai

Pour pouvoir voter lors de ces prochaines élections il est indispensable d'être inscrit sur la liste électorale avant le 31 décembre 2013.

Annonces

Petites ou grandes...

Respirez....

Offrez vous une heure de lâcher prise et de détente en apprenant le massage californien associé à des respirations et des techniques de détente.

Vous découvrirez comment faire du bien à vos proches tout en prenant soin de vous

De 16h00 à 17h00 tous les lundis à partir du 7 Octobre à la salle du Coucourou.

10€ par personne et par cours. Prévoir une petite bouteille d'huile de massage, une serviette et un tapis de sol.

Pour tout renseignement : 06.33.01.24.29
marylene.serrat@sfr.fr

A louer !

SCI Les Genêts
Appartements T4 et T2
dans la tour

Contact :
04 76 36 88 35 / 06 81 14 51 90

Offre d'emploi



Le Centre des Coulmes recherche un(e) adjoint(e) pédagogique

Ses missions :

Vie quotidienne (classes et colonies)
Direction des colonies
Mise en place d'animations nature
Accueil des groupes et gestion au quotidien
Petit entretien du centre...



Contrat de 8 mois à 3 ans selon le profil
35h hebdomadaires

BAFA et permis B obligatoires
Etre éligible à un contrat d'avenir ou à un CUI-CAE

Envoyer CV et lettre de motivation à :
lescoulmes@vacancesleolagrange.com

Vie pratique

Recette

➡ FABRIQUER SOI-MÊME SA CHOUCROUTE

La lacto fermentation est le seul procédé qui améliore les propriétés gustatives et nutritionnelles d'un aliment et le rend assimilable sans apport d'énergie (chaud ou froid).

Pour le chou, la teneur en vitamine C augmente de 60% au cours du processus de fermentation. Les vitamines PP et B12 augmentent aussi de façon notable. Fabriquer sa choucroute c'est fabriquer des vitamines !

Fabriquer sa propre choucroute n'est pas compliqué. Pour 10kilo de choucroute, il vous faudra :

- un pot en grès (contenance 15 à 20l) avec un couvercle à joint d'eau (ce pot est livré avec deux pierres de pressage en grès).
- un coupe chou. (Ces articles sont disponibles chez Tompress www.tompress.com Tél. 05 63 71 44 99).
- une dizaine de choux bien pommés et denses, du type Quintal d'Alsace ou Brunswick
- 100 grammes de sel
- 3 cuillerées de soupe de baies de genévrier
- 2 cuillerées à soupe de graines de poivre – 1 cuillerée de graines d'aneth (facultatif)
- 3 feuilles de laurier.



jusqu'en haut. Laisser un espace d'une dizaine de centimètres pour pouvoir installer les pierres de pression. Au préalable, recouvrir la choucroute de quelques feuilles de choux entières (ce qui évite que le dessus de la choucroute noircisse).



◆ Eplucher les choux en enlevant les feuilles vertes externes. Les couper en deux et enlever les cœurs. Peser.



◆ Râper les choux avec un couteau spécial à choucroute muni d'un cadre coulissant.

◆ Mélanger 5 kg de chou râpé dans une bassine avec la moitié des ingrédients. Bien malaxer pour que le chou commence à rendre l'eau.

◆ Installer le chou coupé dans le pot, par couches de 10/15cm d'épaisseur.

◆ Tasser très fort chaque couche avec les poings sur l'ensemble de la hauteur du pot. Ne pas remplir le pot

◆ Avant de refermer le pot, bien appuyer sur les pierres pour qu'elles soient recouvertes de liquide et pour faire ressortir l'air éventuellement.

◆ Reboucher ensuite le pot avec son couvercle et verser de l'eau dans la rainure prévue à cet effet. Ce joint va empêcher l'air de rentrer et de venir oxyder la choucroute. Il va par contre permettre aux gaz de fermentation de pouvoir s'échapper du pot (on entend régulièrement les bulles qui traversent le joint d'eau).

◆ Rajouter régulièrement de l'eau. Grâce à ce joint d'eau qui empêche l'oxydation par l'air extérieur, il ne faut que très peu de sel. (100grammes pour 10 kg de chou).

◆ Laisser le pot un jour ou deux à température ambiante (température propice au démarrage de la fermentation) puis l'installer ensuite au frais, à la cave.

Au bout d'un mois à six semaines, on peut commencer à consommer la choucroute et ce pendant tout l'hiver.

Vjera

Agenda

Octobre - Novembre - Décembre

Quand	Quoi	Où	Par qui
Judi 31 octobre à 20h30	Assemblée générale	Mairie Salle du conseil	Ski-club
Mardi 5 novembre à 20h	Rythmes scolaires (voir p.4 et 5)	Mairie Salle du conseil	Commune
Vendredi 8 novembre à 18h	Assemblée générale	Cœur des montagnes	Centre nordique des Coulmes
Lundi 11 novembre à 11h	Cérémonie du souvenir	Devant la mairie	Commune
Dimanche 17/11 à partir de 10h	Matinée boudin	La Scie	Rencurel Animation Initiatives
Vendredi 29 novembre à 12h	Repas de l'amitié * Après-midi jeux *	Cœur des montagnes	Club de la Doulouche

• Réserver avant le 20 novembre
• Remplace l'après-midi jeux prévue le 22/11 dans la salle du Coucourou

Du côté des associations Forum des associations de la CCBI à St Romans

AG DU SKI-CLUB

Venez nous rencontrer lors de notre assemblée générale, le jeudi 31 octobre à 20h30, à la mairie. Nous vous présenterons toutes nos activités passées et à venir ainsi que l'organisation interne et externe de notre association.

Ce moment d'échanges et de partage est important pour tous, associations, partenaires de la station des Coulmes et skieurs...



Nous préparons la saison 2013/2014 de ski, sur les plans technique, festif et sportif.

Vous pouvez nous adresser vos candidatures pour des postes à pourvoir tant au niveau de la location de skis que pour les remontées mécaniques.

Candidatures à envoyer par courrier ou par mail à :

dougerefamily@orange.fr
ou skiderencurel@hotmail.fr

Merci et à bientôt.

Corinne Dougère

MATINÉE BOUDIN

A LA BALME DE RENCUREL



MATINEE BOUDIN

Organisée par
Rencurel Animation Initiatives

Dimanche 17 novembre
à partir de 10h

► VENTE DE BOUDIN :
2 € la part de 200gr (10€ le kilo)
Boudin à la chaudière fait sur place
par Jean Paul

► VENTE DE CAILLETES : 2 € pièce.
Caillettes de fabrication artisanale
(boucherie Charvet à St Laurent)

► VIN CHAUD, BUVETTE

Merci de réserver
avant le vendredi 15 novembre
au soir, auprès de :

Suzanne Gauthier : 04 76 38 97 15
ou
Céline Zanella : 06 08 03 21 86

Etat civil

Juillet à octobre

Décès

Ginette PERAZZI
le 24 juillet 2013

Naissance

Emmy GRAU GLENAT
le 17 septembre 2013

Mariage

Pierre POLESELLO
et Brigitte DONEUX
le 19 octobre 2013



TAD Novembre

Renaud Callet vous emmène
à Saint-Marcellin

mardi 13 novembre
jeudi 28 novembre

Tarif aller-retour : 5 €

N'oubliez pas de réserver au
0820 08 38 38

L'Air du Temps n°125

Bulletin mensuel de Rencurel
615, rue de la mairie - 38680 RENCUREL
Tel : 04 76 38 97 48
Courriel : rencurel.mairie@orange.fr

Dépôt légal : octobre 2013
Directeur de la publication : Didier Lattard

Maquette et mise en page :
Michel Eymard

Tirage en 180 ex. : Vigny-Musset Repro
50, Allée des 2 Mondes 38100 GRENOBLE

Ont contribué à ce numéro (textes et photos) : Mylène Borrelli, Classe de la Balme, Corinne Dougère, Michel Eymard, Monique Eymard, Didier Lattard, Vjera Van Den Wildenberg et des associations.

Bibliothèque

Du nouveau pour ce mois d'octobre !

Une petite pochothèque a trouvé sa place entre les fenêtres sans trop empiéter sur cette salle partagée.

Cela nous a permis de libérer un peu d'espace sur les étagères et de mettre à disposition une cinquantaine de nouveaux livres.

Alors, n'hésitez pas, si vous avez des livres de poche à prêter ou à donner à la bibliothèque, il reste encore un peu de place !



Un espoir, pour mieux profiter du réseau des bibliothèques Sud-Grésivaudan :

Il est probable que la Médiathèque de Pont-en-Royans devienne, en 2014, tête de réseau pour les bibliothèques de Saint-Romans, Saint-Just de Claix et Rencurel.

Cela permettra une circulation plus rapide des livres entre les bibliothèques du réseau Sud-Grésivaudan et un plus grand choix de documents.

Des idées, des projets ?

La bibliothèque participe à la réflexion sur les activités périscolaires à mettre en place à la rentrée 2014, pour aider à la réussite des enfants. Venez nous rejoindre !

Prochaine réunion, le mardi 5 novembre à 20 heures, à la mairie.

Bâtiments publics

Sécurité Aménagements

EXERCICE D'ÉVACUATION À L'ÉCOLE DE LA BALME

Jeudi 3 octobre, nous avons fait un entraînement pour sortir de l'école si l'école est en feu.

Cela s'appelle un exercice d'évacuation. Ensuite nous avons discuté tous ensemble pour être sûrs que chacun sache ce qu'il doit faire. Nous avons bien retenu les règles de sécurité.

Il ne faut pas courir ni se donner la main pour ne pas risquer de se faire tomber.



Il ne faut pas mettre ses chaussures parce que cela prend trop de temps. Il ne faut pas mettre son manteau non plus.



On ne doit rien prendre, ni son cartable, ni son doudou.



Il faut sortir de l'école calmement en marchant et aller se mettre contre le mur de la salle du Coucourou.



Si on sait qu'un enfant est resté dans l'école ou dans les toilettes, il faut tout de suite le dire à un adulte.



On doit suivre la maîtresse sans se bousculer et rester très attentifs aux consignes. On peut répéter les consignes aux petits.



C'est quand on entend l'alarme que l'on sait qu'il faut sortir de l'école en respectant absolument les règles.

La classe de La Balme

MAIRIE : SAS D'ENTRÉE ET RÉAMÉNAGEMENTS DIVERS



A gauche, le couloir qui permet d'accéder à la salle du Conseil sans traverser le secrétariat et sans passer par le bureau du maire.

Le réaménagement de l'accueil du public et du secrétariat ne sont pas tout à fait terminés. Encore un peu de patience...